

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Pascal EJNER

Affiché le : 14/12/2022

3. Actualisation de la tarification relative aux locations de l'espace culturel du Crouzy au 1er janvier 2023.

Par délibération en date du 25 juin 2019, le conseil municipal avait augmenté les tarifs de location de l'Espace Culturel du Crouzy applicables à partir du 1er janvier 2020.

Après présentation des différentes simulations aux commissions finances et sport, associations et gestion des salles communales, il est proposé d'augmenter pour l'année 2023 l'ensemble des tarifs à hauteur de 15 % comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

- location tarifs classiques :

Forfait	Tarif
1 jour (9h/8h)	<input type="checkbox"/> 1 495 €
2 jours	<input type="checkbox"/> 2 070 €
3 jours	<input type="checkbox"/> 2 415 €
4 jours	<input type="checkbox"/> 2 645 €
5 jours	<input type="checkbox"/> 2 875 €
Week end	<input type="checkbox"/> 2 070 €
Location courte (5 heures)	<input type="checkbox"/> 805 €

La salle est louée dans son intégralité et la mise en place de la scène et des gradins est incluse dans le tarif.

Les prestations techniques sont fixées de la manière suivante :

- toute prestation technique : 50 € par heure,
- spectacle : forfait obligatoire de 10 h : 500 €.

Toute heure complémentaire : 50 € par heure et toute heure entamée est due.

- location tarifs partenaires :

Forfait	Tarif
1 jour (9h/8h)	<input type="checkbox"/> 920 €
2 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 1 380 €
3 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 1 725 €
4 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 1 955 €
5 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 2 185 €
Week end	<input type="checkbox"/> 1 380 €
Location courte (5 heures)	<input type="checkbox"/> 575 €

La salle est louée dans son intégralité et la mise en place de la scène et des gradins est incluse dans le tarif.

Les prestations techniques sont fixées de la manière suivante :

- toute prestation technique : 50 € par heure,
- spectacle : forfait obligatoire de 10 h : 500 €.

Toute heure complémentaire : 50 € par heure et toute heure entamée est due.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 quel que soit la date de signature de la convention à partir du jour où la présente délibération sera exécutoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider les tarifs listés dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les locataires à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



